



RAPPORT DE LA COMMISSION DES STATUTS ET DES REGLEMENTS

Mars 2022

Marc CONGRAS

Membres de droit : OLIVE André, DUPRAT Chantal, CABANIOLS Alain ALBERT Eric.

Président : CONGRAS Marc.

Membres : AUTUORI Jean-Alain, BESSON Jean-Frédéric, VIDAILLAC Michel.

Salariées Impliquées : BRUN-GAUTIER Claire, SALAS Elodie.

La Commission des Statuts et Règlements a comme principaux documents de support :

1. Circulaire Administrative de la F.F.A.
2. Règlements Généraux de la F.F.A.
3. Règlement Intérieur de la F.F.A.
4. Statuts de la F.F.A.
5. Statuts de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie.
6. Statuts des différents Comités Départementaux.

Rôle de la CSR Il est rappelé le contenu de l'article 63.1 du Règlement Intérieur fédéral qui présente et encadre le rôle de la C.S.R. de la F.F.A. Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, les Commissions régionales ont les mêmes prérogatives et compétences que leurs homologues nationales à leur échelon territorial dans le respect des prérogatives de la Commission nationale.

Rappel de la Commission des Statuts et Règlements d'Occitanie :

1. Il est souhaitable que les Comités Départementaux se dotent d'un référent C.S.R pour améliorer la communication (suggestion de la réunion plénière de la C.S.R Nationale du 11 mai 2019).
2. L'Article 4.5.2 MODALITÉS D'ENREGISTREMENT (tenue vestimentaire des athlètes). Dans les Règlements Généraux de la F.F.A. (Modifiés par le Comité Directeur de la F.F.A. du 15 mai 2020). Avant le début de la saison, le Club doit déposer la maquette du ou des modèles de maillot auprès de sa Ligue. Cette opération sera renouvelée uniquement si le modèle change. A ce jour notre listing des maquettes de maillot de clubs s'élève à (?)

Point sur les Mutations depuis le 01 septembre 2021 au 31 décembre 2021.

475 Mutations Demandées

448 Mutations Validées

21 Mutations Annulées

6 Mutations Non-traitées

241 Mutations effectuées dans notre Ligue

122 Mutations issues d'une autre Ligue

85 Départs de la ligue d'Occitanie ;

4 Clubs radiés

23623 licenciés au 31 décembre 2021.

J'ai participé à plusieurs réunions plénières de la C.S.R. Nationale avec les Présidents de C.S.R. des 13 Régions.

Voici un résumé des différentes réunions de la CSR Nationale :

❖ **PROCES-VERBAL N°01/2021 REUNION DU 13 JANVIER 2021**

Présidence : Jean Gracia

Présents : Eric Berenyi, Suzanne Cathiard, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Jean-Michel Maillard, Béatrice Pfaender, Christian Plat, Yves Werquin, M'bra Marna

Excusés : Hervé Desmoulins, Michèle Le Priellec, Christian Roggemans, Philippe Boide, Clément Gourdin, Jean Thomas

Assistent : Olivier Bortolameolli, Pierre-Yves Colin

LIGUE D'ATHLETISME D'OCCITANIE :

CREATION DE CLUB : 011029 TEAM-PAPYCOACH

4. Assemblée générale des comités départementaux Au vu du grand nombre de demandes, la CSR a décidé de ne pas fixer une date limite pour la mise en place des Assemblées Générales des comités départementaux.

❖ **PROCES-VERBAL N°02/2021 REUNION DU 10 FEVRIER 2021**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Anne Le Lan, Kévin Legrand, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel, André Ossola

Excusés Oliver Bortolameolli, Odile Eskenazi

Assistent Jean-Marie Bellicini, Pierre-Yves Colin, André Giraud, M'bra Marna

Groupe permanent : Président : Jean GRACIA (PCA)

Secrétaire : Annie LAURENT (ARA)

Membres : Daniel ARCUSET (N-A) ; Eric BERENYI (I-F) ; Odile ESKENAZI (P-L) ; Jean-Pierre FOURNERY (P-L) ; Kévin LEGRAND (I-F) ; Anne LE LAN (H-F) ; Béatrice PFAENDER (ARA) ; Gérard PINEL (BRE) ; André OSSOLA (CEN)

Membres associés DG : Olivier BORTLAMEOLLI ; Pierre-Yves COLIN ; M'bra MARNA

Groupes de travail

Trois groupes de travail ont été créés :

Mutations Jean Gracia, Annie Laurent, le service juridique et le service adhérents

Textes Jean Gracia, Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, André Ossola, Béatrice Pfaender, le service juridique et les experts désignés en fonction du sujet

Techniques Daniel Arcuset, Kévin Legrand et les représentants des commissions techniques, de la COT et de la CNSE

Mouvements des structures

Depuis le 1er septembre 2020, nous comptons 85 affiliations, 4 fusions, 28 reprises d'autonomie, 54 reconnaissances de clubs associés et 91 radiations.

Mutations 29 demandes de mutations exceptionnelles ont été traitées : • 18 ont été accordées • 11 ont été refusées.

Organisation des réunions CSR fédérale, se réunit tous les mois. Mise en place de réunion plénière avec les CSR régionales 1 fois sur 2.

❖ **PROCES-VERBAL N°03/2021 REUNION DU 10 MARS 2021**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Kevin Legrand, Andre Ossola, Beatrice Pfaender, Gerard Pinel

Excusés Anne Le Lan

Assistent Olivier Bortolameolli, Pierre-Yves Colin, Clément Gourdin, M'bra Marna

Groupe Mutations :

Bilan réunion du 19 février suite à la réunion du 19 février 2021, le groupe mutation a traité 19 dossiers, 3 demandes ont été acceptées, 13 demandes ont été refusées et 2 demandes sont en attente d'éléments complémentaires.

Cas particulier en Occitanie Une demande a été adressée par courrier d'avocat à la Ligue d'Occitanie la mettant en demeure de procéder à la mutation gratuite de deux licenciés. Le dossier va être traité par le groupe mutations car cette demande, très récente, nécessite de prendre contact avec la Ligue pour avoir de plus amples informations quant au contexte de cette demande.

Groupe des textes Jean Gracia présente l'échéancier et la méthodologie à mettre en place ainsi que les différents membres qui composeront ce groupe de travail : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Pierre-Yves Colin, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Jean Gracia, Andre Ossola, Béatrice Pfaender et différents experts désignés en fonction des sujets.

Groupe des règlements techniques Il est constaté de trop nombreux textes dans la rubrique « textes officiels » sur le site fédéral (25 textes différents dont au moins 11 règlements et parfois différentes versions de ces textes) ce qui rend l'accès à l'information délicat. L'objectif sera donc de travailler, avec chacune des commissions techniques, à la simplification afin de rendre cette information plus accessible et compréhensible.

Assemblées Générales électorales des Comités départementaux Du fait de la crise sanitaire, certains Comités départementaux n'avaient pas été en mesure de tenir leur assemblée générale électorale à l'automne 2020. Les ligues ont été sollicitées afin de faire connaître les Comités départementaux qui n'auraient pas encore renouvelé leurs instances dirigeantes et il apparaît que cela est encore le cas pour certains. Pour éviter tout risque juridique quant au fonctionnement du Comité départemental, il devient désormais impératif qu'une assemblée générale électorale soit organisée dans ces quelques structures.

❖ **PROCES-VERBAL N°04/2021 REUNION PLENIERE DU 07 AVRIL 2021**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Anne Le Lan, Kevin Legrand, Béatrice Pfaender, André Ossola

Invités Daniel Bougis (I-F), Sylvain Collette (NOR), Marc Congras (OCC), Hervé Desmoulins (G-E), Marguerite Girol (BFC), Bruno Guadagnini (H-F), Marialy Guyon (GUA), Gilbert Le Floch (BRE), Jean-Michel Maillard (P-L), Kervella Moana (P-F), Hugues Parsemain (MAR), Patrick Pénichon (ARA), Dominique Plee (CEN), Paul Poaniewa (N-C), Philippe Quest (REU)

Excusés Oliver Bortolameolli, Annie Laurent, Gérard Pinel, Nadia Bali-Abdou (N-A), Mireille Dagoumel (PCA)

Assistent Alain Martres, Pierre-Yves Colin, Lydia Delin, M'bra Marna

Point sur les licences et les affiliations :

Au 7 avril 2021, la FFA comptait **252 102 licenciés contre 305 266 au 7 avril 2020**, soit une baisse de 17,4%.

Au 7 avril 2021, 2 427 clubs sont affiliés à la Fédération.

Rapport du groupe de travail Mutations Réunion de Mars

25 demandes de mutations exceptionnelles ont été traitées :

- 19 ont été accordées
 - 6 ont été refusées Réunion d'Avril
- 6 demandes de mutations exceptionnelles ont été traitées :

- 2 ont été accordées
- 2 ont été refusées
- 2 en attente d'informations complémentaires

Rapport du groupe de travail Textes réglementaires :

Le groupe de travail a recensé les projets d'évolution réglementaires nécessaires figurant dans les Statuts, le Règlement intérieur et les Règlements généraux et a rédigé des propositions de modifications qui sont présentées aux membres de la Commission. L'ensemble des propositions récoltent l'approbation des membres de la CSR en vue de leur transmission au Comité directeur. Ces propositions de modifications ont notamment trait à la possibilité de tenir des réunions à distance, la composition du Bureau fédéral, l'instauration du Comité de sélection des équipes de France comme instance officielle, la définition de l'athlète professionnel ou encore une modification relative au changement de clubs pour les licenciés Athlé Découverte. 7. Rapport du groupe de travail sur les règlements techniques Il a été fait le constat que la réglementation technique de la FFA était très dense mais aussi très éparse dans de nombreux règlements spécifiques. L'ensemble des commissions techniques, avec le concours de la CSR, ont la volonté de simplifier cette réglementation pour la rendre plus accessible et compréhensible pour chacun, notamment en limitant le nombre de supports réglementaires. Des travaux vont être menés en ce sens.

❖ PROCES-VERBAL N°05/2021 REUNION DU 12 MAI 2021

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Kévin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender et Gérard Pinel

Assistent Pierre-Yves Colin (DG), M'bra Marna (DG)

Excusés Oliver Bortolameolli (DG), Anne Le Lan

Point sur les licences et les affiliations Au 12 mai 2021, la FFA enregistre 58 nouveaux clubs.

114 clubs ont été radiés, n'ayant pas effectué les démarches de réaffiliation.

Le nombre de licenciés est de 255 496.

Rapport groupe de travail – Mutations : 18 demandes de dérogations - 8 accordées - 4 refusées

- 6 demandes à approfondir Au sujet d'une demande de deux mutations exceptionnelles en Ligue d'Occitanie, une étude a été menée et traitée lors de la réunion du 6 avril 2021. Après enquête, aucune dérogation n'a finalement été accordée ; les adhérents conserveront leur licence dans le club au sein duquel ils exerçaient des fonctions de dirigeants jusqu'au mois de février 2021 et pourront muter dans le club de leur choix dès le 1er septembre 2021.

Rapport du groupe de travail – Textes réglementaires : Modification des Statuts et du Règlement intérieur L'ensemble des modifications proposées par la CSR ont été présentées au Comité directeur qui a donné son aval pour qu'elles soient soumises au vote lors de l'Assemblée Générale de la FFA.

Règlements généraux à revoir La plupart des modifications envisagées par la CSR et soumises au Comité directeur ont été adoptées.

Le Comité directeur, réuni le 30 avril 2021, a émis des réserves quant aux modifications relatives à la suppression de la présentation obligatoire d'un certificat médical par les publics mineurs. Néanmoins, un décret paru le 8 mai 2021 est venu préciser les dispositions légales sur ce sujet. Une nouvelle version des dispositions va donc être soumise au Bureau fédéral (qui a reçu délégation du Comité directeur pour adopter les évolutions à venir sur cette thématique) et ces modifications seront inscrites également dans la Circulaire administrative.

Par ailleurs, après discussions concernant les mutations de licenciés de clubs non-réaffiliés, faisant le constat que les dispositions relatives à la radiation des clubs sont peu respectées et appliquées, il a été proposé dans la Circulaire administrative de modifier la date limite de ré affiliation au 1er octobre. Passée cette date, la CSR

prononcera la radiation des clubs n'ayant pas effectué les démarches de ré-affiliation au cours du mois d'octobre.

Circulaire administrative L'ensemble des modifications présentées dans les Règlements généraux seront adaptées dans la Circulaire administrative (notamment la fin du certificat médical obligatoire pour les mineurs, la radiation des clubs dès le 1er octobre...). La Circulaire administrative pour la saison 2021-22 sera présentée et soumise à l'approbation du Bureau fédéral du 2 juin 2021.

Ouverture de la pré-saisie des licences et pré-affiliation Comme les années précédentes, les clubs et les licenciés pourront renouveler leur affiliation et leur licence de manière anticipée à compter du 16 juin. A ce titre, il est rappelé que les ligues et les comités doivent saisir leurs tarifs dans le SI-FFA avant le 15 juin, comme indiqué dans leurs statuts.

❖ **PROCES-VERBAL N° 06/2021 REUNION PLENIERE DU 10 JUIN 2021**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Kévin Legrand, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel Invités Nadia Bali-Abdou (N-A), Daniel Bougis (I-F), Sylvain Collette (NOR), Marc Congras (OCC), Mireille Dagoumel (PCA), Hervé Desmoulins (G-E), Marguerite Girol (BFC), Bruno Guadagnini (H-F), Marialy Guyon (GUA), Gilbert Le Floch (BRE), Jean-Michel Maillard (P-L), Kervella Moana (P-F), Patrick Pénichon (ARA), Dominique Plee (CEN), Paul Poaniewa (N-C)

Excusés Oliver Bortolameolli (DG), Anne Le Lan, Hugues Parsemain (MAR), André Ossola, Quest Philippe (REU)

Assistent Pierre-Yves Colin (DG), M'bra Marna (DG)

Intervention du président de la CSR Jean GRACIA

Souhaite la bienvenue aux présidents de CSR régionales pour cette seconde réunion plénière. L'ensemble des nouveautés et changements administratifs validés par le Comité Directeur et le Bureau Fédéral pour la saison 2022 (Règlements généraux et Circulaire administrative et) est présenté. Puis, les membres de la CSR et les présidents des CSR régionales sont invités à faire part des problématiques ou difficultés rencontrées dans chaque territoire et issues de la réglementation fédérale ainsi qu'à formuler, éventuellement, toute proposition en vue de les résoudre.

Point sur les licences et les affiliations :

Au 9 juin 2021, la FFA comptait 258 521 licenciés contre 305 491 au 9 juin 2020, soit une baisse de 15,4%.

Au 9 juin 2021, 2 431 clubs sont affiliés à la Fédération.

Rapport du Groupe mutations : Réunion du 12 mai - 18 demandes de mutations exceptionnelles ont été traitées : • 10 ont été accordées, • 8 ont été refusées. Réunion de 8 juin - 6 demandes de mutations exceptionnelles ont été traitées : • 5 ont été accordées, • 1 est en attente d'informations complémentaires.

Textes Règlementaires : Présentation de modifications adoptées/en cours d'adoption - Règlements généraux et Circulaire administrative

- Suppression de la règle des cinq nouveaux licenciés pour l'affiliation d'un club
- Modification de la période de réaffiliation des clubs (désormais comprise entre le 1er et le 30 septembre) et de la date de radiation des clubs n'ayant effectué aucune démarche (à partir du 1er octobre)
- Suppression de l'obligation du certificat médical pour les mineurs
- Suppression de la procédure de mutations pour les catégories U7, U10 et U12 car les changements de clubs pour ces jeunes sont très souvent liés à un changement de domicile, voire une décision des parents - Statuts et Règlement intérieur
 - Possibilité de tenir les réunions des instances fédérales en visioconférence et de recourir au vote électronique
- Modification de la composition du Bureau fédéral
- Sacralisation du Comité de sélection des équipes de France

Tour de table / Discussion

Les présidents de CSR régionales sont invités à présenter des thématiques ou des propositions concrètes d'amélioration de la réglementation fédérale. Si certaines remontées font état de problématiques locales particulières, nombreuses sont celles qui concernent : - la volonté d'harmoniser les différentes dates réglementaires (début de saison administrative, début de saison sportive, changement de catégorie, fusions, reprise d'autonomie...) ; - le délai de gestion des mutations ; - l'amélioration de la communication des évolutions réglementaires par la FFA ; - la nécessité de créer un index réglementaire.

Questions diverses : Une question sur la possibilité de prévoir des amendes en cas d'absence des clubs lors des assemblées générales des structures déconcentrées est posée. L'organisation d'un tel dispositif est possible ; il faut simplement veiller à ce qu'il soit prévu par les statuts et, par conséquent, adopté par l'Assemblée générale avant sa mise en place lors des réunions ultérieures. Certaines régions, notamment les territoires ultramarins, disposent de législations locales particulières qui peuvent être en contradiction avec les dispositions fédérales adoptées récemment. Aussi, ces ligues d'Outre-mer s'interrogent-elles sur la législation à respecter. Les Règlements généraux sont modifiés pour s'adapter au changement de réglementation issu de la loi française et qui s'applique à la très grande majorité du territoire national. Bien évidemment, certaines structures déconcentrées se situent dans des territoires bénéficiant d'un statut particulier du fait de la Constitution française et soumis à des réglementations locales particulières. Les règlements généraux ne sauraient s'imposer à une réglementation prise par une autorité locale et, par conséquent, celle-ci doit, s'appliquer car elle prime alors sur la réglementation de la FFA.

❖ **PROCES-VERBAL N° 07/2021 REUNION DU 21 JUILLET 2021**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Clément Gourdin, Annie Laurent, Kevin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender Et Gérard Pinel

Excusés Oliver Bortolameolli (DG), Anne Le Lan, M'bra Marna (DG)

Assiste Pierre-Yves COLIN (DG)

Point sur les licences et les affiliations :

Au 21 juillet 2021, la FFA comptait 259 595 licenciés contre 305 828 au 21 juillet 2020, soit une baisse de 15,12%. Au 21 juillet 2021, 2 430 clubs sont affiliés à la Fédération.

Textes Règlementaires

La CSR dresse un état des lieux des différentes thématiques réglementaires qui seront abordées au cours de l'olympiade. Les impacts dans les différents textes réglementaires et les conséquences pour les différents acteurs de la Fédération doivent être identifiés.

Comité d'éthique et de déontologie Ajuster le rôle du Comité d'éthique et de déontologie dans le Règlement intérieur (notamment quant au suivi des décisions disciplinaires).

Statuts-types des structures déconcentrées Les modifications identifiées ne seront sans doute pas réalisées tout de suite par la Comité directeur fédéral. Néanmoins, les différentes structures peuvent anticiper et adopter certains changements après que ceux-ci auront été validés par la CSR (comme l'intégration de la visioconférence et du vote électronique par exemple)

Représentation des territoires Le Règlement intérieur de la FFA va devoir être modifié pour intégrer la création des groupes de travail représentant les différents territoires (ligues, comités...).

Réglementation Running Un groupe de travail spécifique associant des membres de la CSR et de la Commission nationale Running travaillera précisément sur les modifications de ce texte.

Mise en place d'une date unique Dans le cadre de la mise en application du programme Impulsion 2024, une réflexion sera menée sur la mise en place d'une date unique (affiliation et prise de licence, changement de catégorie d'âge, bilan sportif...) afin d'identifier les différents impacts dans la réglementation fédérale.

Renouvellement de licences des athlètes de haut niveau Il existe toujours des difficultés de renouvellement de la licence de ces publics. Il faut trouver une solution (soit réglementaire, soit en termes de communication notamment) pour les inciter à le faire et leur éviter tout risque dans leur pratique sportive.

Mettre en cohérence la terminologie de l'ensemble de la réglementation fédérale est à revoir. Parfois, des termes obsolètes subsistent encore dans certains textes. De plus, la signification des termes utilisés doit être identique dans l'ensemble de la réglementation. PV n° 7 CSR du 21 juillet 2021

Création et rôle des groupes de travail A la lecture du Règlement intérieur, des groupes de travail peuvent être créés par le Comité Directeur. Il apparaît que des groupes sont mis en place également au sein des commissions (c'est le cas de la CSR notamment) et d'autres sont créés par le Bureau fédéral. Une réflexion doit être conduite afin d'harmoniser la mise en place des différents groupes de travail et leur rôle.

Groupes de travail de la CSR En sus des groupes de travail Mutations et Textes réglementaire, la CSR va mettre en place avec la Commission nationale running un groupe de travail particulier afin de faire évoluer la Réglementation des manifestations running.

Ce groupe sera composé de : Jean Gracia, Eric Berenyi, Daniel Arcuset, Michel Huertas, Philippe Pellois, Clément Gourdin, Pierre-Yves Colin et, éventuellement, d'autres experts désignés par la CNR.

Commission départementale Running 29. La CSR a été alertée et sollicitée afin d'apporter un éclairage sur la situation de la CDR 29. Cette commission n'a toujours pas renouvelé son bureau à la suite de différents reports (liés à la situation sanitaire). Certains s'interrogent sur les modalités d'organisation de l'élection à prendre en considération en relevant que celle-ci devait initialement se tenir en octobre 2020. La CSR indique que les règles applicables à une élection sont celles applicables au jour de l'élection et ne sauraient être celles qui s'appliquaient à une période antérieure.

Mettre en cohérence la terminologie La terminologie de l'ensemble de la réglementation fédérale est à revoir. Parfois, des termes obsolètes subsistent encore dans certains textes. De plus, la signification des termes utilisés doit être identique dans l'ensemble de la réglementation.

Mise en cohérence de la réglementation technique Un groupe de travail regroupant l'ensemble présidents des commissions techniques et de la CSR a été mis en place. Il même actuellement ses travaux.

❖ **PROCES-VERBAL N°08/2021 REUNION PLENIERE DU 15 SEPTEMBRE 2021** Présidence : Jean Gracia

Présents : Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Kévin Legrand, André Ossola, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel,

Invités : Patrick Pénichon (Ara), Marguerite Girol (Bfc), Gilbert Le Floch (Bre), Dominique Plee (Cen), Hervé Desmoulin (G-E), Bruno Guadagnini (H-F), Daniel Bougis (Idf), Sylvain Collette (Nor), Nadia Bali-Abdou (N-A), Marc Congras (Occ), Jean-Michel Maillard (PL), Mireille Dagoumel (Pca), Hugues Parsemain (Mar), Paul Poaniewa (N-C), Kervella Moana (P-F)

Excusés : Anne Le Lan, Marialy Guyon (Gua), Quest Philippe (Reu)

Assistent : Oliver Bortolameolli (DG), Pierre-Yves Colin (DG), M'bra Marna (DG)

Prise de licence et signes religieux

A ce jour, aucun texte n'interdit la pratique de l'athlétisme avec des vêtements reflétant l'appartenance à une religion. Néanmoins, dans un objectif de sécurité des pratiquants, il est recommandé de porter une tenue qui soit adaptée à la pratique sportive. Ainsi, le port d'un vêtement couvrant les cheveux n'est pas interdit lors de la pratique de l'athlétisme. Pour rappel, interdire l'octroi d'une licence pour ce motif pourrait être constitutif d'une discrimination basée sur la religion.

Début de saison / Ré-affiliation des clubs

A ce jour (15/09/2021), environ 380 clubs n'ont engagé aucune démarche quant à leur ré-affiliation. Une relance va être faite à l'ensemble des clubs qui n'ont réalisé aucune démarche de ré-affiliation et une autre sera adressée aux clubs qui n'ont pas réalisé l'ensemble des démarches (notamment la saisie des cinq premières licences). Une copie de ces relances sera adressée aux ligues et aux comités départementaux afin que ceux-ci puissent se faire le relais de cette relance auprès des clubs concernés. Pour rappel, les clubs doivent être valablement ré-affiliés au 1er octobre sous peine de radiation. La CSR, lors de sa réunion du mois d'octobre, procédera à la radiation de tous les clubs qui ne sont pas valablement ré-affiliés.

Questions diverses

Date du certificat médical, un point de réglementation relatif à la date du certificat médical a fait l'objet de plusieurs interrogations. La CSR précise qu'aucune erreur n'existe dans les Règlements généraux et la Circulaire administrative à ce sujet. Lorsqu'un majeur souscrit sa première licence, il lui est demandé de fournir un certificat médical datant de moins d'un an. Lorsqu'il renouvelle sa licence (sans discontinuité entre les saisons sportives), le licencié majeur peut, pendant deux renouvellements successifs, remplir un questionnaire de santé et être ainsi dispensé de certificat médical si les réponses fournies conviennent. Si les réponses au questionnaire de santé ne conviennent pas, le licencié devra alors fournir un certificat médical datant de moins de 6 mois pour renouveler sa licence.

Lorsque le certificat médical a servi à la prise de licence pour trois saisons successives, le licencié devra alors fournir un nouveau certificat médical, qui devra donc être daté de moins d'un an (puisqu'il ne fait pas suite à un défaut des réponses au questionnaire de santé).

Pour les licenciés mineurs, ceux-ci sont désormais, par principe, exemptés de fournir un certificat médical. En lieu et place, ils transmettent un document de leur représentant légal attestant qu'ils ont rempli un questionnaire de santé dont les réponses ne conduisent pas à devoir se munir d'un certificat médical.

Si les réponses à ce questionnaire conduisent à produire un certificat médical, alors le licencié mineur devra fournir un certificat médical datant de moins de six mois pour prendre ou renouveler sa licence.

Statistiques licences et affiliations Au cours de la saison 2021,

2 430 clubs se sont affiliés à la FFA, soit 57 de moins que lors de la saison 2020.

La FFA comptait 259 702 licenciés, ce qui représente une diminution de près de 15% par rapport à la saison 2020. Au 14 septembre 2021, près d'un tiers des licences de la saison 2021 ont d'ores et déjà été renouvelées (plus de 86 000 licences renouvelées). Les projections au regard des saisons 2019 et 2020 sont encourageantes.

❖ PROCES-VERBAL N°09/2021 REUNION DU 6 OCTOBRE 2021

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, M'bra Marna (DG), André Ossola, Béatrice Pfaender, Gérard Pinel

Excusés Anne Le Lan, Kévin Legrand

Assistent Oliver Bortolameolli (DG), Pierre-Yves Colin (DG)

Mouvement des clubs – Point sur les renouvellements d'affiliation Malgré de multiples relances adressées aux clubs qui n'ont pas renouvelé leur affiliation avec copie aux ligues régionales, il reste à ce jour environ 130 clubs non-réaffiliés.

Certains n'ont réalisé aucune démarche en vue de leur réaffiliation, d'autres ont débuté mais n'ont pas encore pu les finaliser. La CSR a par ailleurs été sollicité par la Commission Outre-mer afin d'accorder un délai supplémentaire aux clubs ultramarins au vu de la situation sanitaire qu'ils rencontrent dans leur territoire. La CSR décide donc de prononcer la radiation immédiate des 49 clubs métropolitains qui n'ont entamé aucune démarche de réaffiliation ; - d'accorder un délai supplémentaire d'une semaine (jusqu'au 14 octobre 2021 inclus) aux 39 clubs métropolitains qui n'ont pas finalisé l'ensemble de leurs démarches de renouvellement et, - d'accorder un délai supplémentaire jusqu'à la prochaine réunion de la CSR (jusqu'au 2 novembre 2021 inclus) aux 41 clubs ultramarins non-réaffiliés. Des relances seront adressées aux clubs concernés et les ligues seront informées de ces modalités.

Textes réglementaires Le Bureau fédéral se réunit ce 6 octobre 2021. Une présentation des projets de modifications règlementaires pour l'olympiade évoqués lors des réunions précédentes sera effectuée. Cette présentation tournera essentiellement autour des quatre points suivants : - l'objectif de définir une date unique de début de saison administrative et sportive et de changement de catégorie ; - la volonté de simplifier le choix et l'octroi de la licence ; - la règlementation relative au running ; - la règlementation sportive dans son ensemble. Ces points feront ensuite l'objet de réflexions plus importantes lors du séminaire du Bureau fédéral.

❖ **PROCES-VERBAL N°10/2021 REUNION PLENIERE DU 03 NOVEMBRE**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Kévin Legrand, André Ossola, Gérard Pinel Invités présents Nadia Bali-Abdou (N-A), Sylvain Collette (NOR), Marc Congras (OCC), Mireille Dagoumel (PCA), Hervé Desmoulins (G-E), Marguerite Girol (BFC), Bruno Guadagnini (H-F), Marialy Guyon (GUA), Gilbert Le Floch (BRE), Jean-Michel Maillard (P-L), Kervella Moana (P-F), Hugues Parsemain (MAR), Dominique Plée (CEN), Paul Poaniewa (N-C)

Excusés Daniel Bougis (I-F), Anne Le Lan, Philippe Quest (REU), Patrick Pénichon (ARA), Béatrice Pfaender (ARA)

Assistent Oliver Bortolameolli (DG), Pierre-Yves Colin (DG), Lydia Delin (MAR), M'bra Marna (DG)

Point d'étape sur les radiations de clubs Depuis la dernière réunion, il y a eu 18 affiliations et 52 radiations (cf. annexe). Point sur les licences et les affiliations Au 2 novembre 2021, la FFA comptait 248 320 licenciés contre 208 021 au 2 novembre 2020, soit une augmentation de 19,4 % de licenciés entre ces deux dates. Au 2 novembre 2021, 2 396 clubs sont affiliés à la Fédération. Compte tenu du confinement en Outre-mer, un délai supplémentaire de ré-affiliation avait été accordé aux clubs. Ce délai prend fin ce jour et les clubs non affiliés seront donc radiés. A la lecture de l'ensemble des données, on remarque qu'il y a moins de clubs radiés cette saison que lors de la saison précédente.

Défaut de similarité des noms de clubs Il est constaté que certaines dénominations de clubs déclarées dans le SI-FFA ne sont pas identiques à celles déclarées, par ailleurs, aux autorités administratives (Préfecture, Insee...). Des réflexions s'engageront pour inciter les clubs à vérifier et à actualiser les informations déclarées quant à leur dénomination sociale, mais aussi leurs mandataires sociaux plus régulièrement ou, a minima, lors de la ré-affiliation.

Textes Réglementaires Un point d'étape quant aux projets de modifications règlementaires est effectué. La thématique quant au choix d'une date unique a été abordée lors du séminaire du Bureau fédéral. Le changement de date entraînera éventuellement des conséquences sur le calendrier sportif et des impacts budgétaires, mais il semble essentiel aujourd'hui d'arriver à un compromis. Ce choix ne se fera pas dans la précipitation car il est nécessaire qu'il emporte l'adhésion du plus grand nombre. Des travaux de réflexion sont en cours afin de réduire le nombre de types de licences et de rendre leur accès plus simple. Des travaux quant à l'élaboration d'un Règlement électoral ont été réalisés en 2020 ; ils seront repris afin de soumettre ce projet à l'Assemblée générale.

Le rôle et les missions du Comité d'éthique et de déontologie vont être adaptés afin d'être davantage conforme à la réalité de ses actions. Le Conseil national des Ligues sera intégré dans le Règlement intérieur de la FFA qui définira son rôle et ses missions. Un travail de réorganisation de la Règlementation du running est en cours.

Points divers.

Une analyse sera faite pour connaître le type de clubs radiés cette saison.

Propositions Une mise à jour des statuts et de la structure fonctionnelle doit être faite au moment de la ré-affiliation des clubs.

Accessibilité des règlements : réaliser un résumé pour que les clubs puissent lire. Quelques difficultés rencontrées avec la validation des conditions d'assurance par le licencié dans son espace.

❖ **PROCES-VERBAL N°11/2021 REUNION DU 30 NOVEMBRE 2021**

Présidence Jean Gracia

Présents Daniel Arcuset, Eric Berenyi, André Ossola, Odile Eskenazi, Jean-Pierre Fournery, Annie Laurent, Gérard Pinel, Béatrice Pfaender Excusés Kévin Legrand

Assistent Sabrina Bakli, Oliver Bortolameolli, Pierre-Yves Colin, M'bra Marna

Intervention du Président de la CSR Après plusieurs relances sans réponse, Jean Gracia propose de remplacer Madame Le Lan Anne qui n'a pas participé aux réunions depuis plusieurs mois.

Approbation des procès-Verbaux de la réunion du 6 Octobre et du 3 novembre 2021

- Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 06 octobre 2021 a été approuvé.
- Le procès-verbal de la réunion de la CSR du 03 novembre 2021 a été approuvé.

Mouvement des clubs Depuis la dernière réunion,

11 affiliations et 8 radiations ont eu lieu.

Point sur les licences et les affiliations Au 30 novembre 2021, la FFA comptait 272 508 licenciés contre 219 302 au 30 novembre 2020.

Au 30 novembre 2021, 2 420 clubs sont affiliés à la Fédération.

LIGUE D'ATHLETISME D'AUVERGNE RHÔNE ALPES CREATION DE CLUB 073030 CRUET RUNNING CLUB

LIGUE D'ATHLETISME DE BRETAGNE CREATION DE CLUB 022111 TRAIL DE GUERLEDAN

LIGUE D'ATHLETISME CENTRE VAL DE LOIRE CREATION DE CLUB 037051 DAYTOURSPORT

LIGUE D'ATHLETISME CORSE CREATION DE CLUB 202028 ATHLETIQUE CLUB CAPU BIANCU

LIGUE D'ATHLETISME GUADELOUPE CREATION DE CLUB 971115 D'ARTS ET D'ACTIONS OLYMPIQUES DES ABYMES

LIGUE D'ATHLETISME DE MAYOTTE CREATION DE CLUB 976035 AMIS RAID RANDO MAYOTTE

LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE CREATION DE CLUB 017067 RAID DU TRI NATURE BREUIL-MAGNE

LIGUE D'ATHLETISME SUD PACA CREATION DE CLUB 005042 MONTAGNES QUEYRAS LIGUE D'ATHLETISME HAUTS DE FRANCE CREATION DE CLUB 080066 ETOILE SPORTIVE MERSEN

LIGUE D'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE CREATION DE CLUB 085073 LES CHEVALIERS DU VENT

LIGUE D'ATHLETISME GRAND EST CREATION DE CLUB 008057 SPORT EVENTS 08 LIGUE D'ATHLETISME GRAND EST CREATION DE CLUB 067075 COUREURS ET CYCLISTES SYLVESTRES SUR SURBOURG & SAUER

Mutations Deux clubs ont fait une demande de dérogation pour accueillir des athlètes ayant déjà muté pour la saison en cours. Les deux demandes ont été refusées ; dans le respect de la réglementation, les clubs ont la possibilité de faire appel au Bureau fédéral. Cas de Romilly Sports Le club s'étonne de la mutation d'un de ses anciens dirigeants alors que le club même accuse celui-ci de malversations financières.

Le club s'interroge sur l'opportunité pour la FFA de compter cette personne parmi ses licenciés. Au nom du principe de la liberté d'association, la CSR n'est pas en mesure de refuser cette mutation. Celle-ci n'ayant pas de lien avec le dossier actuellement pendant devant les tribunaux et les accusations portées étant internes au club.

La CSR propose néanmoins de transmettre les éléments du dossier au Comité d'éthique et de déontologie pour suivi du dossier.

Textes Règlementaires

Modification de la réglementation running

Le groupe de travail s'est réuni le 29 novembre dernier et a convenu des différentes modifications à envisager. En fonction de leur contenu, les éléments de la réglementation running actuelle seront insérés :

- dans les règlements administratifs : Statuts, Règlement intérieur, Règlements généraux...

- dans les règlements sportifs (Règlement technique, Règlement des compétitions nationales...) - dans le Règlement médical,
- dans un règlement relatif à la prévention du dopage qui devra être adopté. Choix d'une date unique Un séminaire regroupant plusieurs commissions va être organisé le 17 décembre prochain afin de commencer les travaux permettant d'aboutir à une date unique de début de saison (administrative et sportive) et de changement de catégories d'âge. Concernant l'échéancier des modifications liées à cette réforme, si des modifications de statuts s'avéraient nécessaires en fonction de la date retenue, celles-ci devront être prêtes et validées par le Comité directeur, avant le 24 mars 2022, afin d'être soumises au vote de l'Assemblée générale.

Points divers Drôme – Ardèche Le Comité départemental rencontre des difficultés suite à la démission du Bureau. Cela complique l'organisation de l'Assemblée générale. Le service juridique et la CSR ont notamment été consultés quant aux propositions d'évolutions statutaires du Comité départemental. Rappel concernant les votes en assemblées générales des structures déconcentrées Lors des assemblées générales, le nombre de voix dont dispose chaque club dépend du nombre de licenciés au sein du club au 31 août précédent. Les nouveaux clubs affiliés depuis le 1er septembre ne peuvent pas prendre part aux votes mais peuvent assister à l'Assemblée générale ; il faut donc les convoquer. Les clubs radiés ne peuvent participer à l'Assemblée générale et les voix dont ils disposaient au 31 août ne sauraient être reversées à d'autres clubs.

Prochaines réunions

- Mercredi 5 janvier 2022 à 14h30
- Mercredi 9 février 2022 à 11h00 (plénière)
- Mercredi 9 mars 2022 à 14h30 Pierre-Yves COLIN Jean GRACIA SECRETAIRE DE SEANCE

Fait le 31 janvier 2022 à BALMA.

Marc CONGRAS

Président de la Commission des Statuts et Règlements de L'Occitanie